

Marianne, qui es-tu ?

Pourquoi Marianne est-elle représentée différemment, pourquoi ce n'est pas toujours la même ?

-Plusieurs dames ont servi de modèle à différents sculpteurs.

Pourquoi une statue et non un tableau ?

-Une statue se reproduit par moulage en de nombreux exemplaires, alors qu'un tableau doit être refait entièrement à chaque fois.



Qui est Marianne ? A-t-elle été présidente ? A-t-elle existé en vrai ?

-La première Marianne est une personne réelle qui s'appelait Marie-Anne. Elle n'a pas été présidente.

Pourquoi est-elle représentée sur les timbres français ?

-Marianne est un symbole de la république française.

À quoi Marianne sert-elle ?

-Marianne sert à savoir que nous sommes dans la République française.

Pourquoi porte-t-elle le bonnet phrygien ?

-Elle faisait partie des « sans-culotte » qui portaient le bonnet phrygien.



Qui a servi de modèle à la Marianne de Saint-Germain-L'Herm ?

-On ne connaît pas le nom du modèle qui a servi de modèle au sculpteur.

De quand date-t-elle ? Où a-t-elle été achetée ?

-Elle date de 1925 environ. Elle a été achetée dans un catalogue.



En quelle matière est-elle faite ?

-Elle a été faite en plâtre moulé puis peinte en blanc pour la protéger.

Était-elle française ?

-Les modèles sont français car Marianne est un symbole de la République française.



Désignation

buste moulé en plâtre, symbole de la République Française

Description

Catégorie(s) technique(s) : sculpture

Matériau(x) et technique(s) : plâtre moulé, peint

Précisions sur la représentation : Buste avec épaules coiffé d'un bonnet phrygien, sur cheveux ondulés coiffés en chignon et vêtu d'un corsage boutonné.



Historique

Commentaire historique : Ce buste est le modèle d'Emile Fernand-Dubois (1869-1952). L'original se trouve au musée de Cosne-sur-Loire (58) où est conservé le fonds d'atelier de l'artiste. Modèle national, très répandu, il est toujours sur catalogue.

Auteur(s) : Fernand-Dubois Emile (sculpteur)

Datation(s) principale(s) : 1ère moitié 20e siècle

Situation juridique

Situation juridique : propriété de la commune



Questions des élèves des classes de M.Pagnier (CP, CE1) et de M.Alligier (CE2,CM) de l'école de St-Germain-l'Herm, posées au Maire de la Commune, M.Hoenner, le 12 février 2016.